

DATE DE CONVOCATION : 03/02/2023

DATE D’AFFICHAGE : 03/02/2023

Présents : BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien,

Excusées : GIANNINA Gisèle (donne pouvoir à Fabienne LASSIAZ, DRAGNEA Cindy (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 11 VOTANTS : 13

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gilles MURAZ-DULAURIER est élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 02/2023

#### CESSION DE PARCELLES dans le cadre de la RÉTROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LES LUPINS »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le collectif des propriétaires du lotissement « Les Lupins » a demandé la rétrocession de la voirie « Allée des Lupins » à la commune de TOURNON.

Par délibération N° 05/2022 du 04 Février 2022, le conseil municipal a accepté à l’unanimité cette cession.

La cession des parcelles A1477 (23 m<sup>2</sup>), A1482 (87 m<sup>2</sup>), A1494 (2 m<sup>2</sup>), A1499 (467m<sup>2</sup>), A1493 (80 m<sup>2</sup>), A1488 (169 m<sup>2</sup>) se fera à titre gratuit.

Sur indication de Maître Clément THIERRY, mandataire liquidateur, la société **SARL SILVIN IMMOBILIER** ayant été liquidée, les frais d’acte de cession seront à la charge de la commune.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **ACCEPTE** que les frais de notaire soient pris en charge par la commune,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer l’ensemble des actes nécessaires au transfert de propriété dans le domaine communal,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l’avenant au procès-verbal contradictoire de mise à disposition des ouvrages du réseau concerné à la Communauté d’agglomération ARLYSÈRE.

Le Maire  
Sandrine BERTHET

Le (la) Secrétaire de séance

Transmis au contrôle de légalité

Le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20230210-2023\_02-DE

Publié le

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023  
Publication : 14/12/2022

